

Le Conseil national des parcs et jardins (CNPJ)

Institué en mai 2003, le conseil national des parcs et jardins se compose d'une trentaine de membres représentant les administrations, les collectivités territoriales, le secteur privé, et de personnalités qualifiées. Cette instance est chargée de conseiller le ministre dans les domaines de la connaissance, de la protection, de l'entretien, de la restauration, de la promotion et de la création des parcs et jardins de France. Le Conseil national des parcs et jardins a été remplacé en 2017 par la commission nationale du patrimoine et de l'architecture section « parcs et jardins ».

Les missions du CNPJ

Créé par le décret du 19 mai 2003

([http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1B5572A72193656C53E1C845194C1AA0.tpdjo14v_3?](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1B5572A72193656C53E1C845194C1AA0.tpdjo14v_3?cidTexte=JORFTEXT000000421523&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000000421523&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1B5572A72193656C53E1C845194C1AA0.tpdjo14v_3?cidTexte=JORFTEXT000000421523&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)), le Conseil national des parcs et jardins rassemble les différents acteurs des parcs et jardins et contribue à la concertation entre les pouvoirs publics, les propriétaires et les gestionnaires des parcs et jardins, à caractère public et privé. Le CNPJ se réunit 2 à 3 fois par an en séance plénière.

Ses membres sont renouvelés tous les 3 ans par un arrêté publié au Journal officiel de la République française

([https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9FB517A38003052549A4062C2B51E66F.tpdila21v_1?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9FB517A38003052549A4062C2B51E66F.tpdila21v_1?cidTexte=JORFTEXT000027945709&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000027945085)

[cidTexte=JORFTEXT000027945709&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000027945085](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9FB517A38003052549A4062C2B51E66F.tpdila21v_1?cidTexte=JORFTEXT000027945709&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000027945085)).

Le Conseil national des parcs et jardins joue un rôle actif dans la politique du ministère de la culture et de la communication en faveur des parcs et jardins. Il est une instance de conseil auprès du ministre de la culture et de la communication.

Les actions du CNPJ

Le label « Jardin remarquable », à la création duquel le Conseil a largement contribué, a permis de distinguer jusqu'à aujourd'hui, près de 420 jardins dans toute la France, particulièrement bien entretenus et ouverts à la visite. La plaque émaillée portant le logotype du label « Jardin remarquable » s'affiche à l'entrée de ces exceptionnels jardins publics et privés. Attribué pour cinq ans, un grand nombre de ces jardins ont vu leur label renouvelé.

Les « Entretiens du patrimoine » consacrés au thème « Du jardin au paysage », à la préparation desquels plusieurs membres du Conseil ont apporté leur concours, se sont déroulés à Nancy les 1, 2 et 3 juin 2005, sous la présidence de Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut.

À la demande du CNPJ et avec l'aide de la direction de l'architecture et du patrimoine, les directions régionales des affaires culturelles ont été sollicitées au sujet des parcs et jardins à forte valeur historique et symbolique qui seraient en péril dans leur région. Le Conseil est attentif à la recherche de solutions pour ces jardins en danger.

Depuis 2006, il a promu une journée d'étude sur le thème choisi par le ministre de la culture et de la communication pour la manifestation annuelle « Rendez-vous aux jardins » : en 2006 « Jardins et parfums », en 2007 « L'Eau, symbole vivant du jardin », en 2008 « Le voyage des plantes : les

jardins acteurs de la biodiversité », en 2009 « Terre, terrain, territoire », en 2010 « Le jardinier et ses outils », en 2011 « Le jardin nourricier », en 2012 « Le jardin et ses images », en 2013 « Le jardin et ses créateurs », en 2014 « L'enfant au jardin », en 2015 « La promenade au jardin », en 2016 « Les couleurs du jardin » et en 2017 « Le partage au jardin ».

Les actes de ces journées d'étude sont accessibles en ligne sur le site du ministère de la culture à l'adresse :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/index-dossiers.htm>

En 2011, sur une proposition du Conseil national des parcs et jardins, les archives de France ont lancé une enquête sur les archives des parcs et jardins visant à dresser un état des lieux des fonds d'archives susceptibles de concerner les parcs et les jardins, puis à déterminer les fonds menacés pour les protéger. Cette enquête est aujourd'hui terminée et recouvre près de 1 300 fiches désignant des fonds et des documents concernant les parcs et jardins. Elle fait l'objet d'un « guide des sources » mis en ligne depuis le printemps 2014 sur le site Internet d'Apex, portail européen des archives.

Arrivant au terme de son quatrième mandat, le Conseil national des parcs et jardins a été remplacé en 2017 par la **Commission nationale du patrimoine et de l'architecture section « parcs et jardins »**.